



dates contrats étudiants et formalités

Par **samaritain35**, le **15/03/2011** à **14:19**

Bonjour,

Je souhaite faire des contrats étudiants pour cet été (et donc bénéficier des 10% de prime de fin de contrat). Ce que mon entreprise ne faisait pas avant.

1/ Est-il possible de faire ce type de contrat à un jeune qui est déjà venu l'an passé et à qui on n'avait pas retiré l'indemnité de fin de mission?

2/ les textes nous disent que ce contrat peut être fait pendant la période de vacances scolaires, sait-on les dates exactes car entre une faculté, un institut de formation les dates sont différentes?

Cordialement,

Par **P.M.**, le **15/03/2011** à **14:51**

Bonjour,

Normalement, effectivement, l'indemnité de précarité n'est pas due pour les étudiants qui travaillent en CDD pendant leur vacances scolaires, mais rien n'empêche l'employeur de la verser quand même...

Par **samaritain35**, le **15/03/2011** à **14:59**

est-ce que quelqu'un connaît la réponse s'il vous plaît?